

Paris, le 5 février 2021

## Evolution du dispositif des CEE – L'appel au secours des entreprises de la rénovation énergétique

Nous avons appris ce lundi 1<sup>er</sup> février par la Direction de l'Energie et du Climat du son projet de textes concernant la 5<sup>ème</sup> période des CEE (Certificat d'Economie d'Energie), moteur principal du secteur de la rénovation énergétique. La direction de l'Energie et du Climat prévoit une approbation de ce texte fin février lors du prochain conseil supérieur de l'Energie. C'est-à-dire dans 3 semaines !

### L'heure est grave !

L'objectif de cette évolution est double :

- **Supprimer les coups de pouce pour les actions d'isolation** concernant les planchers, combles etc. d'ici à fin juin 2020
- **La limitation des bonifications** (destinées aux ménages très modestes et modestes) à hauteur de 25% du total du dispositif (soit 5 milliards d'euros sur les 20 milliards attribués aux actions de CEE).

Et immédiate, puisque le nouveau dispositif est envisagé pour fin juin 2021.

Si nous comprenons la nécessité de faire évoluer le dispositif, nous ne pouvons décentement pas l'accepter en l'état sans risquer la fermeture de nombreuses entreprises, la perte massive d'emplois, un ralentissement économique local et régional et un ralentissement considérable de la dynamique qui s'était installée dans la rénovation énergétique.

**D'ici 5 mois (fin juin 2021) les professionnels que sont les artisans, installateurs, distributeurs ... de la filière de la rénovation énergétique n'auront ni le temps ni les moyens nécessaires pour mettre en place une massification des offres dédiées à la rénovation globale (formation, qualification...) et avoir transformé leur modèle économique actuel en la faveur des nouvelles mesures.**

Ces sont donc quelques centaines d'entreprises qui risquent de mettre la clef sous la porte, entraînant la disparition de 10 000 à 40 000 emplois quasi du jour au lendemain.

Ce sont aussi 200 M€ d'investissements de la filière qui deviendront infructueux et 1,3 Milliard € de perte de chiffre d'affaires sans tenir compte des investissements liés au changement de modèle économique qu'il faudra impérativement mettre en place pour rester dans la course.

Ce coup d'arrêt impacte près de 32% des CEE délivrés sur la dernière période. Son effet est, en l'état, catastrophique pour notre secteur.

Aujourd'hui, nous souhaitons nous faire entendre afin d'échanger avec la Direction de l'Energie et du Climat et de participer en tant qu'acteurs de la rénovation énergétique aux discussions afin de proposer des solutions plus réalistes pour aborder cette évolution en douceur et ainsi sauver des dizaines de milliers d'emplois et d'entreprises.

Comme base, nous proposons de :

- **Reporter au 31 Décembre 2022 l'arrêt des coups de pouce** pour nous laisser le temps de nous organiser (modèle économique, formation, offres...) et de nous adapter à la rénovation énergétique globale.
- **Proposer et travailler ensemble sur une solution alternative équivalente** au coup de pouce dans un souci de maintien des objectifs :
  - D'économies d'énergie
  - De massification de la rénovation énergétique
  - De conservation des emplois ruraux et régionaux.
- **Réintégrer les travaux de combles et planchers dans MaPrimeRénov** pour accélérer la massification des rénovations globales permettant ainsi de réaliser au plus vite les objectifs gouvernementaux de rénovation du parc immobilier français.

L'heure est grave, et nous espérons nous faire entendre rapidement pour trouver une solution favorable à tous,

L'Observatoire et Syndicat de la rénovation énergétique Symbiote

***L'observatoire regroupe aujourd'hui plus d'une centaine d'entreprises du secteur telles que Knauff et Ursa, Bigmat, Hervé thermique, EBS Isolation, Groupe ABF, BCI Isolation, Objectif 54, Dekra...***

Symbiote <https://www.symbiote-observatoire.com/>

---

Contact presse : Agence Médiatiser.tv

Claire-Louise Fiault : 06 61 89 18 70 - [clfiault@mediatiser.tv](mailto:clfiault@mediatiser.tv)

Antoine Monnier : 06 03 71 76 10 - [amonnier@mediatiser.tv](mailto:amonnier@mediatiser.tv)

---